



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'environnement
de l'aménagement
et du logement**

Schoelcher, le 21 SEP. 2021

L'Unité Littoral

à

Monsieur le chef de la police de l'eau
S/C de la voie hiérarchique

N° 518

Objet : Reprise et amélioration des réseaux pluviaux au quartier anse l'Etang à Tartane
Références : Demande d'avis – mail du 27 août 2021
Nos références : T 20 AE – Reprise eaux pluviales
Pièces jointes : Reportage photos du 19/06/2018 – rapport BRGM

Vous avez souhaité connaître l'avis de mes services pour ce qui concerne la reprise et l'amélioration des réseaux pluviaux au quartier Anse l'Etang à Tartane.

Je constate que la plage de la Brèche est également concernée. Cet espace naturel est un lieu d'accueil privilégié pour de nombreuses familles, touristes, visiteurs. Cette plage reste fréquentée sur toute l'année.

En amont de cette plage, de part et d'autre de la route départementale n° 2 une plantation de cannes à sucre est observée ainsi qu'une zone résidentielle. La zone boisée située en arrière plage ne peut être impactée par ces eaux chargées, car l'objectif est de maintenir le couvert végétal, la mangrove, pour lutter contre l'érosion forte observée sur le territoire.

Aussi je vous invite à prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'une part :

- assainir les eaux avant rejet dans le milieu naturel,
- limiter la pression hydraulique sur le milieu.

Par ailleurs je vous informe que la mangrove, milieu à forte biodiversité est protégé par le code de l'environnement et le code forestier. Toutes les mesures seront prises pour la protéger et lui permettre notamment d'assurer son rôle de lutte contre l'érosion.

Je vous informe que l'expertise du BRGM n° 70342-FR - janvier 2021 précise que ce territoire est en érosion.

DEAL Martinique
Affaire suivie par : Gisèle MONDESIR
BP 7212 Pointe de Jaham
97274 Schoelcher CEDEX
05 96 59 59 55
gisele.mondesir@developpement-durable.gouv.fr
www.martinique.developpement-durable.gouv.fr

Pour ce qui concerne l'anse l'Etang ce territoire est en érosion forte. Un bâtiment du village vacances est désormais condamné compte tenu des chutes de blocs observés dans le milieu littoral et ainsi l'affaissement de la côte.

Avant toute intervention à anse l'Etang, le demandeur doit d'une part établir un protocole avec l'Office National des Forêts afin de réaliser un diagnostic de l'état boisé en arrière plage.

D'autre part le demandeur devra solliciter le BRGM pour la réalisation d'une étude de faisabilité compte tenu de l'érosion forte observée sur ce territoire précis.

J'émet un avis réservé sur ce projet compte tenu de l'érosion observée dans la baie de Tartane.



Le chef du service
Paysage Eau Biodiversité

Philippe QUEMART

REPORTAGE PHOTOS DU 19 JUIN 2018



